



LE PROGRAMME ECO-ECOLE

Principes et objectifs

Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EEDD dans les enseignements. Sa finalité pédagogique contribue donc à la généralisation actuelle dans le cursus scolaire, de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Créé en 1994, ce programme est aujourd'hui implanté dans 47 pays et 32 000 établissements scolaires ont engagé sa démarche.

Un principe clé : le partenariat

La Charte Eco-Ecole permet aux enseignants et à leurs élèves, aux élus locaux gestionnaires des bâtiments, mais aussi à des associations et des parents d'élèves notamment, de s'associer dans un projet de développement durable où chacun trouve sa place et ses intérêts. Ils travaillent ensemble sur six thématiques : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie et les solidarités. Le manuel d'accompagnement Eco-Ecole transmis aux participants propose une méthodologie facilitant la mise en œuvre concertée du projet local. Il est téléchargeable sur le site www.eco-ecole.org, rubrique « Outils d'accompagnement ».

Les enseignants disposent avec Eco-Ecole d'une démarche éprouvée, d'un contenu et de supports pédagogiques qui leur permettent d'intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans leurs cours, de traiter des thèmes pluridisciplinaires, au carrefour de la citoyenneté et de l'environnement. L'école, lieu de vie de proximité, offre un terrain très concret pour initier un questionnement sur les impacts de nos choix et attitudes sur notre environnement et notre entourage et entreprendre des actions de réduction de ces impacts.

Tous les autres partenaires impliqués dans la démarche bénéficient de retombées en terme d'éducation à l'éco-citoyenneté, d'image, grâce à une démarche de progrès et d'amélioration du lieu de vie de l'école, de ses équipements voire de ses infrastructures quand cela est possible.

Les thèmes du programme

Eco-Ecole est une programme pluriannuel au travers duquel les établissements scolaires inscrits traitent les thématiques proposées les unes après les autres, **à raison de une par an**. Centrer chaque année son projet sur un thème principal de travail permet de mieux approfondir les pistes de sensibilisation et d'action qu'il offre. Ces thématiques sont l'assise à partir de laquelle l'école pourra élargir ses initiatives pédagogiques et ses actions à d'autres thèmes comme les transports, le changement climatique, les pollutions... Les initiatives pourront progressivement être étendues aux populations qui entourent l'école, au quartier dans lequel elle s'inscrit, à la ville, à la région,...

La coopération internationale, les échanges avec des Eco-Ecoles d'autres pays

Une fois labellisés, les participants peuvent entrer en relation avec des Eco-Ecoles d'autres pays pour échanger leurs expériences les plus fructueuses, organiser des échanges linguistiques, agir en faveur du développement, de la solidarité, au niveau local ou à l'étranger. Toutes les informations sur la Coordination internationale Eco-Ecole sont sur le site Internet www.eco-schools.org.

La démarche Eco-Ecole

Une fois sa participation validée par le Comité national de pilotage d'Eco-Ecole, l'école définit son thème de travail pour l'année et définit ses objectifs, grâce à une démarche articulée autour de sept points essentiels. Ces points sont détaillés dans le Manuel d'accompagnement Eco-Ecole (Fiche méthodologiques) :

1. Former un comité de suivi : Force d'impulsion du projet, il s'étoffera progressivement pour refléter la diversité des participants et des partenaires susceptibles d'y contribuer : des enseignants, la direction de



l'établissement, des élèves, des élus locaux, des personnels d'entretien, des parents d'élèves, des représentants d'associations locales, des partenaires locaux...

2. Le diagnostic: Avant d'agir dans l'école, il importe de connaître sa situation initiale par rapport à la thématique retenue, notamment son impact sur l'environnement et son éventuelle participation à des actions d'éducation au développement durable. En début d'année scolaire, un diagnostic est donc mené sur le thème choisi, grâce à des questionnaires adaptables (fiches 3 du Manuel d'accompagnement Eco-Ecole). Les résultats permettent au comité de suivi de définir un plan d'action pour l'année.

3. Le plan d'action : Elaboré par le comité de suivi, il détermine l'agenda des actions à réaliser. Il découle directement des observations faites lors du diagnostic et propose de régler tout ou partie des enjeux de l'établissement relativement au thème choisi. Il fait apparaître un ordre de priorités dans les actions à entreprendre et définit les moyens humains et financiers nécessaires.

4. Le contrôle et l'évaluation : Cette phase accompagne la réalisation du plan d'action et vise vérifier la pertinence et l'efficacité des actions mises en oeuvre. Elle permet de faire prendre conscience aux élèves qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours de choses.

5. Etablir des liens avec le programme scolaire : Une démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne le projet de gestion environnementale des bâtiments et d'éducation au développement durable. Chaque étape est ainsi mise en relation avec le programme scolaire. Le manuel d'accompagnement Eco-Ecole suggère, pour chaque thème, des activités et des travaux de classe qui facilitent la mise en oeuvre de l'éducation à l'environnement dans les matières enseignées (*Fiches 4 – Enjeux et idées d'activités*).

6. Impliquer toute l'école et la communauté dans le projet : La démarche Eco-Ecole ne reste pas le fait d'un petit groupe motivé, mais implique toute l'école et s'ouvre sur l'extérieur. Les moyens pour y parvenir sont variés : organiser des réunions dans les classes, des journées d'action, contacter la presse locale, afficher le plan d'action à la mairie, promouvoir de nouvelles habitudes,...

7. L'éco-code : Conçu par les élèves sous une forme artistique (affiche, chanson, exposition...), il formalise les prises de conscience qui se sont opérées chez les participants du projet pendant l'année. L'éco-code est un document en évolution, complété chaque année par un nouveau volet correspondant au travail de l'année écoulée.

La labellisation

Le label peut être accordé lorsqu'un des thèmes prioritaires a été traité en suivant les sept points essentiels de la méthodologie. En marge de ce thème, les établissements peuvent prendre des initiatives relevant d'autres thèmes, mais ils devront centrer leur dossier de labellisation sur le thème Eco-Ecole choisi.

Les établissements scolaires dont la participation est validée par le Comité National de Pilotage Eco-Ecole peuvent solliciter leur labellisation par le jury national après une année de mise en oeuvre de leur projet. L'appel à projet a lieu chaque année au printemps, pour un démarrage des projets à la rentrée suivante.

Le programme Eco-Ecole vise une amélioration progressive et permanente du lieu de vie de l'école, tant au niveau de sa gestion environnementale que de son implication dans des actions de développement durable, et ce par l'approfondissement des thématiques par ses acteurs et ses partenaires.

Le renouvellement annuel du label est donc conditionné par le maintien d'une démarche active.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.eco-ecole.org, ou contactez l'of-FEEE (Romain Bouillon, Pamela Mercier, Claire Bano ou Claire Skowron) :

Tél : 01 73 77 12 00 - Fax : 01 45 49 27 69

E-mail : eco-ecole@f3e.org

Courrier : FEEE – 36 rue Amelot – 75011 Paris

*Attention ! Changement d'adresse à partir du 15 octobre 2010 :
115 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris*

